



<https://geneatscaf69.wixsite.com/geneatscaf69>

Compte-rendu de la réunion du club généalogique mardi 17 février 2026

Participation :

Présents : Chantal R., Christiane M., Christine V., Édith V., Gérard H., Guy M., Jacqueline V., Jean D., Jean-Marc P., Jean-Marie D., Laurent G., Marie-Claude G., Michèle H., Nicole Z., Nolwenn G., Odile B., Sophie C. et votre serviteur.

PREAMBULE

L'indulgence des lecteurs est demandée par l'auteur des lignes qui vont suivre. Compte-tenu du nombre de discussions parallèles, d'échanges entre deux, trois, quatre personnes en marge de la réunion, il a été impossible au rédacteur de rendre compte de la totalité de ce qui a été abordé lors de ladite réunion. C'est la preuve que le groupe est vivant et que nous avons plaisir à nous retrouver. Mais en contre-partie le compte-rendu est difficile à établir.

Il est donc demandé aux participants à ces échanges « officiels » d'envoyer à l'avenir au rédacteur un résumé des thèmes traités par eux.

Une autre solution consisterait à désigner en début de chaque séance un animateur qui veillerait à des échanges plus collectifs.

Enfin les questions, au lieu d'être posées à son voisin de table, pourraient être soit formulées devant tout le groupe. Les réponses permettraient ainsi à chacun d'en profiter et de progresser. J'avoue préférer cette dernière éventualité.

I / ANNIVERSAIRE DU PREMIER FILM

Nul n'ignore que Lyon est la ville qui vit l'invention du cinématographe en 1895. Pour commémorer la naissance du 7^{ième} art l'Institut Lumière invite chaque année, le 19 mars, les lyonnais à rejouer la sortie de l'usine Lumière à

Monplaisir. La sortie des ouvriers de l'usine fut en effet le premier film. La rue se nomme d'ailleurs rue du Premier film. En 2025 1.300 personnes avaient participé à cette fête.

Cette année Gérard propose que notre groupe y participe. Une dizaine de généatscafiens est d'accord pour jouer le jeu. Gérard va donc envoyer la liste des volontaires à l'organisateur et demander un créneau horaire le matin.

Depuis la réunion Gérard a obtenu un passage pour le groupe Généatscaf à 10h.

De son côté Christine propose un code vestimentaire. Ce sera le port d'un couvre-chef (quel qu'il soit) qui permettra une identification rapide de notre groupe.

II/ ASSEMBLEE GENERALE DE L'ATSCAF RHONE.

A/ L'ATSCAF Rhône, dont notre club généalogique est une des nombreuses sections, tient son Assemblée Générale annuelle le **lundi 16 mars à 14h à l'Hôtel des Douanes, avenue Condorcet à Villeurbanne.**

Chaque généatscafien est donc invité à participer à la vie de son association en participant à cette AG. Pour les actifs des Finances Publiques une autorisation d'absence collective est même accordée.

Pour s'y rendre, descendre à la station « Condorcet » avec le T1 ou le T4 ou bien à l'arrêt « place Wilson » avec le bus 37 et C17.

B/ L'ATSCAF souhaite que **chaque section présente son activité** à l'AG. Cela peut être l'occasion de faire de la publicité pour notre pratique si passionnante. Cela peut inciter de nouvelles vocations. Cette année c'est votre serviteur qui est chargé de cet exercice.

C/ Il nous est également demandé de fournir à l'ATSCAF départementale des **photos susceptibles d'illustrer notre activité.**

Ceux d'entre nous qui possèdent des photos de la vie de notre section entre le 1er septembre 2024 et le 31 août 2025 sont invités à les envoyer à Louis BOUTIGNY, (louis.boutigny@orange.fr). Ou à moi-même.

Nicole se propose d'envoyer ses propres photos. Sophie, elle, envoie les photos prises lors de l'initiative estivale avec les généatscafiens d'autres départements.

Il y a aussi des photos sur notre site. Mais nous ne sommes parvenus à les extraire pour les envoyer. Gérard va étudier la question.

D/ Il apparaît enfin que certains généatscafiens n'ont **pas reçu de convocation à l'AG** de la part de l'ATSCAF départementale. Il serait bon que les intéressés

prennent contact avec elle afin de vérifier que les fichiers soient à jour, les coordonnées correctes et les cotisations encaissées.

ATSCAF 69 : atscaf.rhone@free.fr

Tél : 04 81 65 92 76. Portable : 06 81 65 92 77.

III/ LES VISITES DU CLUB

A/ Retour sur la visite du Musée militaire de Lyon.

Chacun a convenu que la présentation de notre guide laissait à désirer.

Ceci dit la visite malgré ses insuffisances n'a pas été jugée négative. Ce fut l'occasion de découvrir un nouveau lieu et nous avons eu plaisir à nous retrouver en particulier lors du repas dans un cadre agréable. Cadre que nous pouvons d'ailleurs librement retrouver.

Bref même si le groupe comprend l'insatisfaction de Bernard il ne pense pas utile de donner une suite en exprimant publiquement les critiques relevées.

B/ La prochaine visite de la section généalogique pourrait concerner le silo de la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu. Bernard a posé la question à l'administration de la BML. A ce jour nous attendons sa réponse.

C/ Et puisque nous sommes dans la rubrique culturelle, Jacqueline nous signale l'intérêt majeur qu'elle a éprouvé pour le film « **Nüremberg** » de James Vanderbilt avec Rami Malek, Russel Crowe et Michael Shannon.

Ce film est sorti fin janvier mais notre amie craint qu'il ne reste pas longtemps sur les écrans. Elle nous incite donc à aller le voir toute affaire cessante.

IV/ ECHANGES GENEALOGIQUES

A/ État civil d'emprunt

Guy nous montre un cas auquel aucun de nous n'a jamais été confronté et dont nous n'avons jamais entendu parler.

Tout part de l'examen de la fiche militaire d'un alsacien qui a choisi de s'enrôler dans l'armée française lors de la première guerre mondiale. La chose n'était pas évidente puisque l'Alsace-Lorraine faisait partie du Reich allemand depuis 1870 et que les jeunes alsaciens étaient donc citoyens allemands depuis leur naissance.

La fiche matricule fait ainsi mention d'un nom d'emprunt avec indication de faux parents (personnes existantes en France ou fictives). De cette manière la famille restée en Alsace ne peut pas subir de représailles si le soldat est fait prisonnier et ses papiers saisis.

Cet état civil d'emprunt apparaît car les noms sont inscrits en rouge sur le registre matricule. A la fin de la guerre il a donc fallu se livrer à une vaste opération pour rectifier toutes ces données fictives et il n'est pas certain que tout ait pu être mené à bien.

Naturellement cela n'a rien à voir avec les « Malgré nous ». Ces derniers sont les jeunes alsaciens-mosellans qui ont été envoyés par le IIIème Reich combattre sous l'uniforme allemand sur le front soviétique.

B / Les doublons sur un arbre informatique.

Jean explique le souci qu'il rencontre sur son arbre Généanet avec des ancêtres qui sont indiqués en **doublon**.

Il lui est expliqué au tableau lumineux comment procéder pour éliminer ces doublons. Nous notons au passage que la procédure s'est considérablement simplifiée et c'est tant mieux.

Pour éviter d'inscrire des personnes en doublon il est **conseillé de ne jamais créer une fiche ex nihilo**. Il faut toujours partir d'une fiche existante puis en cliquant sur le petit rond vert (sous cette fiche) de préciser si on veut « ajouter des parents » ou « ajouter un enfant » ou « ajouter un conjoint » ou « ajouter un frère/une sœur ».

Quand une nouvelle fiche est créée et qu'une personne porte déjà le même nom et le même prénom, Généanet indique les différentes fiches homonymes et demande la marche à suivre.

* Soit c'est effectivement un doublon et on clique alors sur la fiche de la personne qui figure déjà sur Généanet pour fusionner ces 2 fiches.

* Soit c'est une nouvelle personne (par exemple dans certaines familles pères et fils ont souvent le même prénom sur plusieurs générations) et à ce moment là on clique sur « créer un individu dans l'arbre ».

C/ Jusqu'à quel degré de parenté peut-on aller sur son arbre ?

Une autre question est posée : **jusqu'à quel degré de parenté** peut-on noter des personnes sur son arbre ?

La réponse est simple : il n'y a pas de limite ! Grâce à l'informatique un arbre peut intégrer des milliers de cousins.

C'est d'ailleurs la liberté qui prévaut en généalogie. Certains vont remonter un arbre en ne cherchant que les ancêtres directs, d'autres vont faire figurer les frères et sœurs, les cousins de chacun d'eux. Certains vont privilégier des généalogies descendantes, d'autres vont faire des recherches agnatiques (du côté paternel en recherchant le porteur du même patronyme) ou cognatiques (recherche uniquement dans les lignées maternelles).

Bref seul le processus de recherche doit être sérieux, le reste est affaire de goût, de temps et de fantaisie.

D/ Comment récupérer la source d'un acte ?

Nous savons tous qu'il faut remplir la rubrique « sources » sous chaque événement que comporte une fiche de son arbre Généanet.

C'est une garantie de sérieux pour la personne qui va consulter votre arbre.

Mais ça vous permettra aussi de retrouver facilement et rapidement un acte que vous voudrez revoir.

Chercher la source de tout renseignement est certes parfois un peu long. Mais cela vous permettra de valider ou d'infirmer les infos trouvées sur d'autres arbres. Et cela vous évitera de recopier des erreurs qui compromettraient toutes les avancées ultérieures de votre arbre.

Pour noter les références d'un acte la difficulté provient du fait que les services d'archives ne disposent pas du même système. Certains permettent de recopier directement le permalien. Mais pas tous.

L'astuce consiste alors à noter les sources de l'acte de la façon suivante : « AD07, vue 17/34 naissances 1837, cote NC 8753 ».

Ce qui signifie en clair : Vu sur le site des Archives Départementales de l'Ardèche, page 17 sur un total de 34 du registre des naissances de l'année 1837 de la commune visée par l'événement. La cote de ce document aux AD est NC 8753.

E/ Jacqueline demande au groupe comment être sûr que les renseignements qu'elle trouve sur deux personnes portant le même nom et prénom en des lieux différents (Montpellier et Poitiers) concernent la même personne.

D'après tous les faits que notre collègue rapporte on ne peut pas être sûr à 100% qu'il s'agisse de la même personne mais il y a en revanche une très forte probabilité. Il serait dès lors dommage de bloquer les recherches ultérieures à cause d'un très léger doute.

Il suffit dès lors de remplir le cadre « notes » présent sous chaque événement de la fiche Généanet et d'y préciser le problème rencontré et les hésitations qui en découlent. Cela rendra plus facile ultérieurement une correction éventuelle.

F/ Nicole demande comment trouver un acte aux AD si on ne connaît pas la commune ou plus anciennement la paroisse.

La réponse est simple : ce n'est pas possible. Tout le système de classement des actes d'état civil ou des actes des registres paroissiaux aux AD est basé sur les communes ou les paroisses.

En revanche les bases de données des sites permettent des recherches par nom. En ce qui concerne la région ciblée par Nicole il lui est conseillé, outre Généanet ou Filaé, de rechercher sur « Généagier » le site de l'association généalogique de la vallée du Gier.

G/ Les TSA (Tables des Successions et Absences).

Ces registres sont de plus en plus numérisés par les AD. Il s'agit de registres fiscaux car servant aux droits de succession. Toutes les personnes décédées y figurent dans l'ordre alphabétique par année dans chacun des bureaux de l'Enregistrement. C'est un outil qui peut s'avérer très utile pour retrouver le lieu d'un décès, l'adresse du défunt, la succession. Cette utilité est manifeste pour la période antérieure à 1970. En effet depuis cette date l'INSEE publie la liste des décès que les abonnés à Généanet par exemple peuvent consulter tous les mois.

Les TSA sont utiles mais il n'est pas toujours simple d'y accéder. En effet il faut savoir la période à laquelle le décès est intervenu. Et il faut savoir de quel bureau dépend le défunt. Il est donc nécessaire d'avoir une idée approximative de son domicile. Heureusement les AD produisent souvent un guide permettant d'indiquer de quel Bureau dépend telle ou telle commune. La recherche n'est donc pas aisée mais elle peut apporter beaucoup.

A noter que les TSA sont indexées pour un certain nombre de départements par Filaé qui a commencé ce travail depuis 3 ans.

Signalons aussi des pistes de recherche par assez exploitées comme les recensements pour la composition d'une famille ou les listes électorales pour l'adresse.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS :

Mardi 3 Mars 2026 à 16h30

Local l'Oasis 8 rue Saint-Théodore Lyon 3ème